

## Mobilité - Déplacements

Dans le cadre de la redéfinition et de l'optimisation de son offre en matière de mobilité, la Communauté du Pays Voironnais engage une démarche de concertation.

Confrontée à une baisse de sa ressource, la Communauté ne peut pas financer une augmentation significative de son offre de service. Elle doit améliorer l'efficacité de son réseau de transports collectifs mais pas uniquement. Des solutions alternatives sont notamment à trouver sur les secteurs géographiques du Pays Voironnais les moins peuplés.

L'objectif est d'associer les habitants à la réflexion sur les moyens permettant de répondre aux besoins de mobilité des habitants en envisageant toutes les possibilités : transport en commun, véhicule partagé, vélo, marche à pied...

### > La participation citoyenne

#### + EN SAVOIR PLUS

> Vous pouvez contacter l'agence mobilité au : 04 76 05 03 47 ou le service transport au : 04 76 32 74 44

### Commentaires (7)



Posté le 18-04-2019 à 12:25 par ecoresponsable

le point de départ de la discussion est le vélo, et à ce sujet pas de réponse. Le Pays Voironnais a soutenu l'achat de vélos électriques mais l'aménagement des routes pour les vélos est très en retard sur le sujet. On note actuellement la réfection de très larges trottoirs (pour quoi faire cette largeur ?) dans de nombreux coins du voironnais mais les pistes cyclables protégées...? Et pourtant ce ne sont pas les cyclistes qui manquent !

Concernant le paiement des parkings de gares (encore des voitures !), on en vient au même problème que la limitation des déchetteries ! s'il faut payer alors les effets attendus vont dans le sens opposé, on ne fait plus l'effort de prendre le train... , certains jettent les déchets dans la nature...

Certaines villes (Strasbourg je crois) ou d'autres pays l'ont bien compris et chez eux la gratuité à tous les effets positifs espérés .

Le coût des choses n'est malheureusement vu, très souvent , qu'à court terme...

Si je peux me permettre, je ne trouve très visible l'esprit éco-responsable du Pays Voironnais, réalité ou problème de communication ?

Merci pour vos réponses



Posté le 07-12-2016 à 14:56 par Praticopratique Olivier

Bonjour,

Si le vélo électrique est aujourd'hui perçu comme une alternative viable aux autres transports sur des distances de 10 à 15 kms (et même au delà), car la technologie évolue , se perfectionne, il convient de rappeler que ce vélo a une masse relativement importante, environ 20 à 25 kg.

Son intégration dans la multimodalité devrait entraîner la possibilité de monter à bord d'un train avec son vélo électrique sans que cela présente une épreuve de force ou une gêne pour les autres pauvres passagers restés debout faute d'une desserte suffisante aux heures de pointe.

Ou sont les wagons qui permettraient cette liberté et cette facilité de parcourir les 5 à 10 kms qui nous séparent de la gare la plus proche avec notre vélo électrique, de prendre le train pour faire les 15 à 30 kms, puis de reprendre son vélo pour faire les 5 kms maxi qui nous séparent de notre lieu de travail?

La même question conceptuelle peut être posée pour les bus, les trams...

Enfin, les parkings, cages à vélo dans les pôles multimodaux devraient être des équipements d'intérêt public et être considérés comme le prolongement d'une politique de santé publique visant à diminuer les polluants atmosphériques rejetés par les véhicules automobiles. Sans parler de gratuité, ça n'existe pas, il est bon d'employer l'argent des contribuables à des fins d'intérêt général.

Incapable de dire si dans tout son cycle de vie, une voiture électrique polluera moins qu'un véhicule thermique,

je suis toutefois en mesure d'affirmer qu'un vélo électrique 40 à 50 fois moins lourd possède un bilan énergétique bien plus économe alors que tous trois rendent le même service quotidiennement pour se rendre au boulot!

Merci pour votre écoute, merci pour votre travail, il faut aller plus loin, plus vite...être innovant!



Posté le 23-02-2016 à 11:56 par Pays-Voironnais Service Communication

Le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle est un enjeu essentiel pour tous les territoires.

Cela vaut pour les déplacements vers les territoires voisins mais aussi les déplacements au sein même de notre territoire. A ce titre, il convient de noter que plus des 2/3 des actifs du Pays Voironnais travaillent dans le territoire.

Le Pays Voironnais est particulièrement attentif à cet enjeu, comme en atteste le développement du réseau de transport en commun ou le réaménagement des gares en pôles d'échanges multimodaux. La collectivité a consacré en 2015 plus de 7,6 millions d'euros pour le financement de ses lignes de transports et a investi au total depuis 2005 plus de 6,4 millions d'euros pour les pôles d'échanges.

L'objectif poursuivi à travers la tarification n'est donc pas d'aller à l'encontre de cette politique mais de faire contribuer l'usager (comme cela est aussi le cas pour les transports en commun) aux frais de fonctionnement induits et également d'inciter ceux qui le peuvent à modifier leur mode de rabattement vers la gare.

Les alternatives proposées aux usagers sont :

- les lignes de transport en commun (10 et 20) qui permettent aux habitants des centres-villes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans, Rives et Renage de rejoindre les gares ;
- le vélo ou la marche à pied pour les usagers habitant à proximité des gares ;
- le covoiturage (

<http://www.ecovoiturage.itinistere.fr/>). 

Il est vrai que l'offre de rabattement en transport collectif vers la gare de Moirans n'est actuellement pas suffisante. Une réflexion est en cours pour dessiner le futur réseau 2017. Je souhaite que cette offre soit confortée afin d'offrir une alternative crédible aux automobilistes.

Par ailleurs, les règles de tarification des parkings seront définies en concertation étroite avec les représentants des usagers. Les tarifs ne doivent pas être dissuasifs pour les usagers, ponctuels ou abonnés. Mais ils doivent aussi tenir compte des frais de fonctionnement des parkings et des coûts d'exploitation que le Pays Voironnais pourra supporter.

Nous restons, avec les services du Pays Voironnais, à votre disposition.

Luc REMOND

Vice-Président aux Politiques de déplacements avec les partenaires extérieurs, pôles d'échanges et voiries."

Posté le 08-02-2016 à 22:46 par Linescle Linescle

Bonsoir,

Qu'est-il prévu pour les usagers à titre exceptionnel ?

Je m'explique = Habitante de Moirans centre, prenant le train à "Moirans Galifette" : EN CAS DE PROBLEME de TRAIN et notamment en période de grève, j'espère ne pas devoir payer le parking de la gare de Moirans en m'y rendant avec ma voiture ??? Ceci afin de prendre un train plus tôt pour ne pas arriver en retard à mon travail.

NB : Pas plus tard que semaine dernière => La gare de Moirans Galifette avait un train qui s'arrêtait à 8h14, un peu tard lorsqu'on commence à 8h30 à 20min à pieds de la gare de Grenoble !!! Inadmissible de payer le droit de se stationner pour aller travailler. De nombreux parkings relais sont gratuits de nos jours.

Posté le 08-02-2016 à 11:29 par VR DURAND Véronique

L'accès à la gare de Moirans ne se fait qu'en voiture puisqu'il n'y a pas de navette ou de bus s'arrêtant à cette gare (tout du moins 3 bus par jour ! je n'appelle pas cela un service public !!!!). Les parkings sont obligatoires puisqu'il n'y a aucunes autres possibilités de se garer ailleurs. Donc nous sommes encore une fois pris en otage par des gens du pays Voironnais qui n'appliquent pas leurs beaux discours à leurs décisions et qui se gargarisent avec leur "mode de déplacement doux" à longueur de temps dans les articles de leur magazine du pays Voironnais. Réveillez-vous tous, les parkings, les navettes et les garages à vélo doivent être gratuits si vous voulez enfin œuvrer pour lutter contre les bouchons et la pollution !!! Mais je pense que se n'est pas votre priorité.

Quoi qu'il en soit sachez que les usagers des gares sont très remontés et ne lâcheront pas le morceau si facilement...

---

Posté le 01-02-2016 à 15:53 par paysvoironnais

Le Conseil communautaire du Pays Voironnais a voté le 26 janvier 2016 la mise en tarification des parkings des gares de Moirans (parking silo et parking de la Coste) et de Rives (parking silo uniquement).

A l'horizon 2018, le Pays Voironnais aura en charge la gestion d'environ 1200 places de parking sur les différentes gares du Voironnais dont près de 550 en ouvrage (parkings de Moirans et Rives). La gestion de ces parkings nécessite de mobiliser des moyens non négligeables pour assurer un niveau de service adapté. Le coût total est estimé aujourd'hui entre 150 et 240 000 euros TTC / an (selon le niveau de prestation).

C'est ce qui a conduit les élus du Pays Voironnais à voter la mise en tarification des parkings de Moirans et Rives dont les coûts de gestion pèsent le plus fortement sur le budget de la collectivité.

Par ailleurs, il apparaît cohérent de demander à l'utilisateur de participer aux frais d'exploitations de ces parkings (et pas seulement au contribuable).

Le niveau des tarifs fera l'objet d'une décision ultérieure courant 2016 et les représentants des usagers seront consultés au préalable.

Dans tous les cas, la combinaison abonnement parking + abonnement TER (en prenant en compte la participation employeur de 50%) restera beaucoup moins onéreuse que les frais engagés avec un trajet direct en voiture (rapport de 1 pour 6), sans compter les frais de parkings éventuels à l'arrivée.

Il s'agit donc d'une mesure pragmatique qui s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités et qui, de notre point de vue, n'est pas contradictoire avec les politiques de Mobilité que conduit par ailleurs le Pays Voironnais.

Nous restons, avec les services du Pays Voironnais, à votre disposition.

Luc REMOND

Vice-Président aux Politiques de déplacements avec les partenaires extérieurs, pôles d'échanges et voiries.



Posté le 23-01-2016 à 19:58 par Train-train Sylvie Villecourt

Pour désenclaver les secteurs les moins peuplés, il faut permettre l'accès aux transports en commun: comme l'a fait l'agglomération Grenobloise depuis longtemps avec l'accès gratuit aux parking relais pour les usagers Tag.

Des parkings gratuits partout où l'on peut prendre le bus, le train, se donner rendez-vous pour un co-voiturage...

Résultat : on prend sa voiture, son vélo pour rejoindre le transport en commun le plus proche et non pour faire la totalité du trajet tout seul dans son véhicule !

[Ajouter un commentaire](#)

Choisir un avatar :



Pseudonyme : *(obligatoire)*

Nom / Prénom :

Saisir le code : *(obligatoire)*



*Si vous n'arrivez pas à lire ce texte, cliquez ici pour en afficher un autre.*

Adresse e-mail :

Commentaire : *(obligatoire)*

Effacer Envoyer

40 rue Mainsieux  
cs 80363  
38516 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h  
Tél. : 04 76 93 17 71  
<http://www.paysvoironnais.com/les-projets-en-concertation/mobilite-deplacements-775.html>